



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org, hrcouncil@ohchr.org

Vingt-sixième session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme Genève, le 14 décembre 2016

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et organisations apparentées, les organisations intergouvernementales, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et a l'honneur de les informer que le 9 décembre 2016 à 17h05, le Président du Conseil des droits de l'homme a reçu une lettre signée par les Représentants permanents de l'Albanie, du Paraguay, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique, contenant une demande de convocation d'une session extraordinaire sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud, le mercredi 14 décembre 2016.

Conformément au paragraphe 10 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, afin de convoquer une session extraordinaire, le soutien d'un tiers des membres du Conseil (16 membres ou plus) est nécessaire. La demande mentionnée ci-dessus a été appuyée par les 16 États membres suivants du Conseil: **l'Albanie, la Belgique, la France, la Géorgie, l'Allemagne, la Lettonie, le Mexique, les Pays-Bas, le Panama, le Paraguay, le Portugal, la République de Corée, la Slovénie, la Suisse, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.** La demande a également été soutenue par les 24 États observateurs suivants: l'Australie, l'Autriche, la Bulgarie, le Canada, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Norvège, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Suède et la Tchéquie.

Suite à des consultations avec le Président du Conseil des droits de l'homme, la 26ème session extraordinaire se tiendra **le mercredi 14 décembre 2016 à 10 heures** dans la salle XX du Palais des Nations.

Conformément au paragraphe 124 de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, le Président tiendra une consultation d'information ouverte à tous avant la session extraordinaire sur la conduite et l'organisation de celle-ci **le lundi 12 décembre 2016 à midi** dans la salle XX du Palais des Nations.

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et organisations apparentées, les organisations intergouvernementales, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, l'assurance de sa très haute considération.

9 décembre 2016 ^{MP}